

ENVIRONNEMENT : une convention Zéro gaspi, 100% énergie signée entre la Seine Maritime et GRDF

Le [DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME](#) / **T** : 02.35.03.55.55 a signé une convention de partenariat [GRDF](#) / **T** : 01.71.19.14.70 dans le cadre d'un projet nommé "Zéro gaspi, 100% énergie" qui consiste à valoriser les déchets issus des collèges pour produire du gaz vert par processus de méthanisation. La convention a été signée le 28 février 2023 et le bilan relatif à ce dispositif sera présenté le 10 novembre 2023. www.grdf.fr www.seinemaritime.fr